

fidh



Réseau National de Défense
Droits Humains - RNDDH
Rezo Nasyonal pou Defann Dwa Moun

NOTE SUR LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE L'EXPERT INDÉPENDANT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

Introduction

Aujourd'hui, deux ans après le séisme qui a ravagé Haïti, face au maintien de l'impunité - dont l'abandon des charges de torture, disparition et exécution extrajudiciaire à l'encontre de Jean-Claude Duvalier est un exemple probant -, face au vide institutionnel créé par la démission du premier Ministre le 24 février dernier, ouvrant la voie à une nouvelle crise politique, face aux conditions de vie déplorables des personnes déplacées dans des camps, et face à une insécurité qui perdure, la FIDH et ses ligues membres insistent sur l'importance du renouvellement du mandat de l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'Homme en Haïti.

Les impacts du travail de l'Expert indépendant

L'Expert Indépendant a réalisé, tout au long de son mandat, un étroit suivi de la situation des droits de l'Homme en Haïti et adressé des recommandations aux autorités haïtiennes ainsi qu'à la communauté internationale.

Depuis le début de son mandat le 18 juin 2008, l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'Homme en Haïti a réalisé dix visites dans le pays, à la suite desquelles il a rédigé et rendu public un rapport sur la situation générale des droits de l'Homme. Lors de chaque visite, il a rencontré des membres d'organisations de défense des droits de l'Homme, des membres d'organisations de base dans les villes de province et des membres du gouvernement. Il a par ailleurs œuvré pour que les acteurs internationaux mettent les droits de l'Homme au cœur de leurs activités liées à la reconstruction.

L'Expert Indépendant s'est penché sur les atteintes aux populations les plus vulnérables, en particulier les personnes déplacées vivant dans les camps, ainsi que sur l'impunité et la question de l'intégration des droits de l'Homme dans la reconstruction. Il a tout particulièrement recommandé aux autorités haïtiennes de mettre en œuvre la réforme de la justice et d'intégrer une approche fondée sur les droits de l'Homme à la reconstruction, en insistant sur le fait que l'accès à l'eau, au logement et à la santé sont des droits exigibles. Il a également plaidé pour de meilleures conditions de détention et l'éradication de la détention préventive prolongée.

L'Expert Indépendant s'est en outre activement impliqué dans la campagne pour la ratification du Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (PIDESC), votée le 31 janvier 2012. Lors de sa récente visite en février 2012, il a partagé avec les organisations de défense des droits de l'Homme un projet de séminaires de formation sur les droits économiques, sociaux et culturels, afin que la société civile s'approprie le PIDESC.

L'Expert Indépendant a également pris une part active dans la mobilisation de la société civile en faveur de l'Examen Périodique Universel d'Haïti, reporté à plusieurs reprises et prévu pour le 16 mars 2012.

L'importance du renouvellement du mandat

Malgré ces quelques avancées récentes, Haïti continue à faire face à de nombreux défis.

- Vide institutionnel et crise politique

Haïti est de nouveau confrontée à un vide institutionnel. Depuis le 14 mai 2011, M. Jean Joseph Martelly assume ses fonctions de Président d'Haïti. Les deux propositions pour la désignation d'un Premier Ministre formulées en juin puis en août par le Président Martelly avaient fait l'objet d'un refus respectivement de la Chambre des Députés et du Sénat. En octobre 2011 un gouvernement a été mis en place avec à sa tête, M. Gary Conille. Le Premier ministre a finalement renoncé à ses fonctions le 24 février 2012.

L'indéfinition quant à l'avenir de la Commission Intérimaire de Reconstruction d'Haïti (CIRH), qui à la fin de son mandat en octobre 2011 devait opérer un transfert de fonctions à une institution haïtienne qui prendrait sa succession, ne fait que renforcer le climat d'incertitude.

- Impunité et défaillances du système judiciaire

Dans ce contexte de crise politique, l'impunité perdure. En effet, cinq ans environ après le vote de trois lois consacrant l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'Exécutif est réticent à mettre en place le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, et un an après le retour de Jean-Claude Duvalier en Haïti, le Juge d'instruction a émis une ordonnance déclarant prescrites les charges de torture, disparition et exécution extrajudiciaire, ne retenant que les charges de corruption à son encontre.¹

De manière générale, le droit aux garanties judiciaires n'est pas respecté. Des personnes passent jusqu'à 3 ans ou plus en détention préventive. Au 24 octobre 2011, on comptait 7254 personnes détenues en Haïti, dont 5102 en attente de jugement, soit 70.33%. De plus, les conditions d'incarcération restent un défi pour l'administration pénitentiaire.

- Insécurité

Par ailleurs, l'insécurité continue à faire rage dans le pays, particulièrement dans la zone métropolitaine. Pour les seuls mois de janvier et de février 2012, au moins 85 personnes ont trouvé la mort par balles à Port-au-Prince, 3 par arme blanche et 5 par lapidation.

- Atteintes aux droits de l'Homme dans les camps : droit à la santé, au logement, à l'intégrité physique et psychologique

Deux ans après le séisme, si le nombre de personnes déplacées dans les camps a considérablement diminué, passant, selon les estimations, de 2,3 millions juste après le séisme à 500.000 actuellement, celles-ci continuent à faire face à des conditions de vie déplorables. D'après les chiffres du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), en juillet 2011, on dénombrait 896 camps, répartis dans 13 communes (Carrefour, Cité Soleil, Croix des Bouquets, Delmas, Ganthier, Grand-Goâve, Gressier, Jacmel, Léogâne, Pétion-ville, Port-au-Prince, Petit-Goâve et Tabarre). Ces camps, administrés par des Comités de Coordination élus ou désignés, regroupaient un total de 149 317 familles, pour un total de 594 811 personnes².

1 La FIDH a publié une note sur l'application du droit international aux faits survenus en Haïti entre 1976 et 1986, pouvant être qualifiés de crimes contre l'humanité, et appellent ainsi à ce que Jean-Claude Duvalier soit jugé pour ces crimes en Haïti. Voir <http://www.fidh.org/Jean-Claude-Duvalier-doit-etre>

2 « Le RNDDH plaide pour une prise en charge effective des personnes déplacées », Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), janvier 2012, p. 6

D'après le Ministère de la Santé Publique, entre octobre 2010, date où le premier cas s'est déclaré et le 5 août 2011, le choléra aurait causé la mort de 6156 personnes, sur 424 450 cas recensés³. Le paludisme, la typhoïde et la tuberculose sévissent également. Le gouvernement haïtien semble ne pas exercer un réel contrôle des interventions des organisations humanitaires sur le terrain. Suite au retrait de plusieurs de ces organisations, les conditions sanitaires dans les camps sont critiques. Il n'existe pas de traitement des déchets, et les systèmes d'évacuation et de canalisation sont rares. L'accès à l'eau est réduit, et la plupart des tentes sont hors d'usage.

Les habitants des camps, qui survivent dans l'insalubrité et la promiscuité, font de surcroît face à de graves problèmes d'insécurité. De nombreux cas de viols, d'enlèvements, voire d'assassinats sont recensés. La violence sexuelle envers les femmes constitue un problème majeur. Selon une étude menée par le Centre pour les Droits de l'Homme et la Justice Globale⁴, 14% des foyers interrogés dans les camps ont déclaré que l'un de leurs membres avait été victime de violences sexuelles depuis le tremblement de terre. Selon les informations recueillies par le RNDDH et la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA), pour l'année 2011, 113 cas ont été recensés dans les camps. Face à cette situation, il n'existe pas de politique étatique de sécurité. Les patrouilles de la Police Nationale, accompagnées par la MINUSTAH, sont insuffisantes, souvent limitées à l'extérieur des camps, et les dispositifs d'éclairage sont rares, voire inexistantes. Face à cette situation, les Comités de coordination des camps organisent des patrouilles volontaires.

- *Expulsions forcées*

Un autre problème majeur que doivent affronter les personnes réfugiées sont les expulsions forcées par les propriétaires terriens, parfois appuyés par les autorités municipales, sous le prétexte que l'existence des camps favoriserait la délinquance. Ces expulsions forcées, parfois violentes, ont lieu dans le courant de la journée, sans préavis, causant la perte des effets personnels des habitants absents à ce moment-là. Selon un rapport du Cluster Coordination de Camps et Gestion de Camps publié en septembre 2011⁵, confirmé par les rapports du Groupe d'Appui aux Réfugiés et aux Rapatriés (GARR) et par les observations du RNDDH, au moins 109 camps ont fait l'objet d'expulsions forcées par les propriétaires de terrain, et 12 ont été partiellement expulsés. Au total, 58.508 personnes ont été touchées, et d'après Oxfam, 120 000 personnes seraient actuellement menacées d'expulsions⁶.

Conclusions et recommandations

Face à ces nombreux défis qui restent à relever pour Haïti, le Conseil des droits de l'Homme doit, dans le cadre de la reconstruction, encore renforcer sa coopération avec la société civile locale par le biais de l'ensemble des mécanismes à sa disposition, dont le mandat de l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'Homme en Haïti.

L'Expert doit notamment pouvoir faciliter la coopération et le dialogue entre les différents acteurs présents sur le terrain, de manière à associer les organisations locales de la société civile à la reconstruction, tout en veillant à ce que celle-ci soit mise en œuvre depuis une perspective visant à protéger et garantir les droits de l'Homme en Haïti. Plus particulièrement, la FIDH et le RNDDH considèrent que le Conseil des Droits de l'Homme doit, outre renouveler le mandat de l'Expert Indépendant, s'assurer que ce dernier :

- Mène une étroite coopération avec les organisations de défense des droits de l'Homme qui, sur le terrain, constituent une grande source d'informations en matière de violation de droits

3 « Aide humanitaire, secours d'urgence, redressement, relèvement et reconstruction face à la situation d'urgence humanitaire en Haïti, et notamment face aux effets dévastateurs du tremblement de terre », Rapport du Secrétaire général A/66/332, Assemblée Générale des Nations Unies, 2 septembre 2011, p. 6

4 « Yon Je Louvri : Reducing vulnerability to sexual violence in Haiti IDP's camps », Center for Human Rights and Global Justice (CHRGJ), New York University School of Law, 2012, p. 20

5 Rapport sur les cas d'éviction de la population de déplacées internes vivant dans les camps en Haïti, Coordination de Camp et Gestion de Camp (CCGC) / Cluster Abri, septembre 2011

6 « Haïti : The slow road to reconstruction. Two years after the earthquake », Oxfam, 10 janvier 2012, p. 5

de l'Homme ;

- Continue à plaider en faveur du respect de l'Etat de droit et à favoriser le renforcement des capacités institutionnelles, en particulier en matière d'administration de la justice ;
- Continue à travailler avec les organisations de défense des droits de l'Homme en vue de la ratification d'autres instruments internationaux, dont la Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- Exige la mise en œuvre de projets selon une approche axée sur les droits de l'Homme dans le cadre de la reconstruction.

PROJET *
SOUTENU
PAR

FONDATION
DE
FRANCE

Ce document a été réalisé avec l'aide de la Fondation de France. Son contenu relève de la seule responsabilité de la FIDH et du RNDDH et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la Fondation de France.